

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 7/8

24^e année • mercredi 17 février 2021

l'hebdomadaire du syndicat **unia**

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



NEIL LABRADOR/ARCHIVES

Unia est intervenu auprès de l'ambassadeur de l'Union européenne pour rappeler sa position sur les mesures d'accompagnement, dans le contexte de l'accord-cadre institutionnel. Le syndicat a insisté sur le fait que la protection des salaires n'est pas négociable comme il l'a déjà mentionné et illustré à plusieurs reprises. **PAGE 3**

POINT DE MIRE

A visage humain...

Sonya Mermoud

Le sujet, à fort potentiel émotionnel, divise – membres de mêmes partis, féministes et communautés concernées en font chacun une lecture propre. Il sera, le 7 mars prochain, tranché dans les urnes. Ce jour-là, la population devra se prononcer sur l'initiative populaire dite anti-burqa, lancée par le comité d'Egerkingen. Un groupe proche de l'UDC également à l'origine de la votation contre la construction des minarets adoptée en 2009. Agitant le chiffon rouge de l'islam, les initiants reviennent à la charge. Et réclament aujourd'hui l'interdiction de se dissimuler le visage. Cette exigence vise clairement les musulmanes portant le voile intégral. Mais concerne aussi les hooligans et autres manifestants cagoulés. Partisans et adversaires

s'affrontent sur ce projet. Avec des arguments puisant à la même source, celle du respect des droits humains, interprétés de manière différenciée. Ou brandis comme alibi.

Les auteurs du texte prétendent combattre l'oppression des femmes arborant le niqab, regardées comme des victimes d'un islam radical. Ils justifient leur démarche par un souci d'égalité. Et se défendent de toute islamophobie. Difficile de les prendre au mot, sachant la proximité du groupe avec le parti agrarien et la politique qu'il mène à l'encontre des étrangers et l'immigration. Et alors que la formation de la droite dure, championne du conservatisme et de la valorisation des mères au foyer, n'a jamais brillé par ses idées féministes. De quoi ôter toute crédibilité à l'intention affichée, précédée de relents xénophobes et sexistes coutumiers. A l'évidence, les promoteurs de l'interdiction avancent masqués. Le texte fait pourtant aussi mouche auprès de certains opposants traditionnels, de militantes, et de musulmanes. Un groupe hétérogène qui fonde entre autres son opinion sur le rejet des discriminations. Dénonçant le voile intégral comme le symbole tangible d'une société inégalitaire, d'une soumission. La question de la laïcité donne également le la à des discours de partisans. Compréhensibles à leur manière, ces positions ne prennent toutefois pas en compte le droit inaliénable de toutes les femmes à l'autodétermination. A une liberté fondamentale d'expression et de croyances, visiblement ou non exprimées. A un libre ar-

bitre essentiel, qui n'autorise pas de réduire les personnes portant le niqab à un statut d'objet ou de victimes. Le risque que des musulmanes agissent sous la pression de leur conjoint ou de leur milieu familial ne peut bien sûr être écarté. Mais dans ce cas, des sanctions existent déjà dans le Code pénal. L'interdiction réclamée ne les protégerait en rien, ni n'améliorerait leur situation. Bien au contraire. Elle n'aurait d'autres effets que de les marginaliser. Voire de les écarter de la vie publique.

La question de la pertinence d'une telle votation ajoute encore de l'eau au moulin du rejet de l'initiative. Et pour cause. Il s'agit d'un phénomène marginal. Moins d'une trentaine de résidentes portent le niqab dans nos frontières. De quoi se rappeler, une fois de plus, qui a monté ce faux problème en épingle. Demain, il s'agira de se prononcer sur la notion fondamentale de la liberté individuelle. Sans tomber dans les travers d'une peur de la différence instrumentalisée. En défendant un principe qui ne peut être écorné au risque que d'autres atteintes l'affaiblissent. En s'interrogeant sur la représentation qu'on se fait des personnes entièrement voilées. Au-delà des préjugés. Et en refusant un patriarcat qui entend légiférer sur la tenue des femmes. Il s'agira de se positionner en faveur d'une société à visage humain, voilé ou non, qui tienne compte de la diversité des individus et des apparences et joue sans restriction la carte de la tolérance. ■

PROFIL



Marc Muller, la transition verte par l'exemple.

PAGE 2

MIGRATIONS

La pauvreté n'est pas un crime.

PAGE 3

CULTURE

Le SOS lancé par des artistes.

PAGE 5

DROITS SYNDICAUX

Un procès emblématique.

PAGE 7

Aline Andrey

« Cherchez les extrêmes, ça vous donne les équations. » Une petite phrase mathématique qui éclaire la posture de son auteur. Marc Muller est un communicateur enjoué, un écologiste, un fêru de physique, un entrepreneur qui ne mâche pas ses mots et a souvent une longueur d'avance, sans crainte du grand écart. Hors des dogmes, l'homme carbure à l'enthousiasme, celui de participer à la transition. Et, pourtant, il revient de loin. Adolescent, c'est la mécanique qui occupe son temps libre. Le jeune homme aime les voitures, les motos, les moteurs qui vrombissent. Il participe à des rallyes et, durant ses vacances, travaille sur des prototypes à Paris pour les 24 Heures du Mans, tout en menant ses études d'ingénieur en énergie à Yverdon. Diplôme en poche, il s'envole pour la Californie. Grosse bagnole, matchs de baseball et hamburgers au menu. Quelques mois plus tard, changement de décor. Le voilà au fin fond de la forêt canadienne, vivant dans un chalet sans eau courante ni électricité. En guise de réveil, les coups de dents des castors contre les troncs; à la place de berceuse, les frôlements des ours contre les arbres. « J'ai mille fois plus adoré cette vie-là. Quand je suis rentré, j'ai vendu tous mes engins », raconte celui qui n'avait alors que 23 ans. Marc Muller garde toutefois les pieds sur terre et trouve un emploi d'ingénieur. « La société qui m'employait développait quelques solutions d'énergies renouvelables pour se donner une bonne image, mais l'état d'esprit était clairement machiste, viriliste, pro-fossile. Bref, digne de l'ancien monde à l'image de Trump », se souvient celui qui y sera taxé d'écologiste de service et qui n'y fera pas long feu.

UNE AUTO SOLAIRE

En 2010, il construit un véhicule solaire et éolien avec l'objectif de partir à la découverte de projets écologiques à travers le monde. Un projet nommé Icare sans peur de se brûler les ailes. Il reviendra de ce périple, seize mois plus tard, une nouvelle fois transformé. « En fait, je suis parti en ingénieur et je suis revenu en sociologue. A force de rencontres, tellement chaleureuses et quelques fois dangereuses, j'en ai conclu que la transition devait se faire avant tout dans le cœur des gens. Mais changer une culture prend beaucoup plus de temps que de changer une technologie. Heureusement qu'on a par exemple de meilleures stations d'épuration car, globalement, les gens ne veulent pas laver moins blanc, ni modifier leurs habitudes. Même mon père, que j'adore, vient de racheter une chaudière à mazout, ne jure que par sa voiture thermique, et son steak dans l'assiette! L'urgence n'est pas intégrée, alors que vivre à +4 degrés en 2100 sera infernal. »

Malgré ce constat, Marc Muller ne tombe pas dans le pessimisme et se définit comme un optimiste réaliste. « Je crois que l'avenir sera dur. Mais la vie vaut toujours la peine d'être vécue, résume le futur papa, radieux, prêt à une nouvelle mue comme ré-

duire drastiquement son rythme professionnel. Le temps partiel des hommes est essentiel à l'égalité, pour la parité des tâches et pour permettre aux femmes de poursuivre leur carrière. » Un point d'honneur pour celui qui confie, sans fausse modestie et en riant, avoir « tout réussi, sauf la réduction du temps de travail ».

UNE MAISON AUTARCIQUE

Il comptabilise en moyenne une soixantaine d'heures de travail par semaine depuis qu'il a lancé sa société Impact

Living, active dans le domaine des constructions écologiques. Depuis cinq ans, celle-ci propose une transition clés en main à ses clients, de plus en plus nombreux. « C'est génial de travailler à la diminution des émissions carbone de manière concrète », résume l'entrepreneur, dont la carrière a aussi touché au secteur public. Marc Muller a ainsi œuvré plusieurs années pour des parlementaires vaudois et pour la Confédération, comme responsable du domaine solaire, et participé à l'élaboration de la politique de sortie du nucléaire.

En 2015, sa maison autonome – non raccordée au réseau – sort de terre dans le village de Châtillon dans la Broye fribourgeoise. « Après deux années, on a arrêté les visites, car on avait l'impression de vivre dans un zoo », rit celui qui aime sensibiliser par l'exemple. Des panneaux solaires, de l'eau de pluie filtrée, des toilettes sèches et des toilettes à bactéries en circuit fermé – un prototype coréen –, une piscine naturelle font partie des expérimentations de cette maison fabriquée essentiellement de bois, de terre et de paille.

UN POSITIVISME ASSUMÉ

« La pression pour la transition doit venir de partout, de la rue, de la politique, des entreprises, et sous toutes ses formes, sans division. Pour ma part, j'aime montrer que ça bouge sans moralisation et avec un vocabulaire positif », explique Marc Muller qui, depuis plusieurs années, travaille régulièrement avec le journaliste Jonas Schneider. Tous deux ont ainsi bricolé un bus solaire pour faire le tour de Suisse romande des alternatives écologistes; puis, créé l'émission radiophonique *On va vers le beau*. Une collaboration qui prend fin ces jours, pour pouvoir dégager du temps en vue de la naissance de son fils. « J'imagine déjà lui apprendre à souder des panneaux solaires dès qu'il aura 3 ans », rit-il, convaincu du grand retour des métiers manuels. « On va avoir besoin d'installateurs solaires, de réparateurs de vélos, d'agriculteurs... Si tout le monde pouvait comprendre l'urgence, on pourrait tout changer en deux ans. » Dans les grandes lignes, son plan climat? « Fini les voitures à essence et les chaudières à mazout, l'agriculture devient biologique, et on recrée de la biodiversité partout où c'est possible. Ce serait déjà un grand pas. » ■



Marc Muller, devant ses bureaux à Yverdon dont l'architecture, souligne-t-il, est à l'opposé de ce qu'il préconise.

LA TRANSITION VERTE PAR L'EXEMPLE

L'ingénieur Marc Muller œuvre à une construction plus écologique et à un changement des mentalités

HÉ BIEN DÏS DONG !!!
TU TE RENDS COMPTE ...

50 ANS CETTE ANNÉE
QUE LES FEMMES
ONT LE DROIT DE VOTE !



50 ANS !!!
DINGUE !!!



C'EST FOU
COMME LE TEMPS
PASSE VITE !

LES TRAITS TIRÉS

Ambroise Héritier

«LA PROTECTION DES SALAIRES N'EST PAS NÉGOCIABLE»

Vania Alleva, présidente d'Unia, s'est entretenue avec l'ambassadeur de l'Union européenne sur l'accord-cadre. Aucune concession ne sera faite sur la protection des salaires



Vania Alleva, présidente d'Unia a remis une lettre à Petros Mavromichalis, ambassadeur de l'Union européenne, avant de s'entretenir avec ce dernier. La discussion a porté sur les mesures d'accompagnement, dispositions sur lesquelles le syndicat ne transigera pas.

Sonya Mermoud

«**H**alte à la propagande patronale! Les mesures d'accompagnement protègent tous les salariés, aussi ceux de l'UE.» Vendredi dernier, Vania Alleva, présidente d'Unia, a remis une lettre à Petros Mavromichalis, ambassadeur de l'Union européenne, avant de s'entretenir avec lui. Dans ce pli, le syndicat a réagi à une récente interview donnée par l'émissaire au *SonntagsBlick* à la suite de propos erronés qu'il a tenu sur les mesures d'accompagnement à la libre circulation. Une question qui fait débat dans l'accord-cadre institutionnel régissant la voie bilatérale développée par la Suisse avec son partenaire européen. Plus précisément, le diplomate a prétendu, dans les colonnes du journal alémanique du 7 février, que seules les entreprises de l'UE devaient fournir un dépôt de garanties financières pour pouvoir travailler dans

nos frontières. «Ce n'est pas conforme à la réalité. Les sociétés suisses sont soumises exactement aux mêmes obligations découlant des conventions collectives de travail (CCT) obligatoires. Et doivent aussi déposer une caution» a rectifié la responsable d'Unia dans son courrier et oralement. L'Organisation des travailleurs s'est aussi indignée de la manière dont l'ambassadeur, toujours dans l'article en question, a qualifié les dispositions de protection des salaires en vigueur en Suisse. Ce dernier les a jugées «disproportionnées et incompatibles» avec les accords bilatéraux. «Ce faisant, a dénoncé Unia, il remet en question l'expérience positive que la Suisse et l'UE ont eue avec ce traité depuis 2002.»

MARCHÉ HELVÉTIQUE ATTRACTIF

Plutôt que de critiquer les mesures d'accompagnement qui profitent à tous, résidents ou employés détachés, Vania Alleva a enjoint son interlocuteur

à ouvrir les yeux sur «l'intense lobbying mené par des associations patronales allemandes du Bade-Wurtemberg auprès de la Commission européenne. Sociétés qui détachent du personnel dans notre pays et œuvrent au démantèlement de la protection des rémunérations. «Ce sont ces mêmes entreprises qui n'admettent pas les règles en vigueur en Suisse et qui, pour certaines, reçoivent des amendes en raison du non-respect des salaires minimum dans les CCT.» Une situation qui explique la pression qu'elles exercent alors sur Bruxelles depuis des années. Unia a aussi saisi l'occasion pour rappeler combien le marché helvétique restait hautement attractif et, partant, clairement pas sur-réglementé. «Les mesures d'accompagnement à la libre

circulation ne sauraient être taxées de "protectionnistes". Chaque année, plus de 2,5 millions de jours de travail sont effectués en Suisse par des travailleurs détachés et des indépendants issus de l'UE. Ce qui, ramené à la population résidente, est sans commune mesure avec aucun autre pays de l'UE.»

AUCUNE MARGE DE MANŒUVRE

Au cours de l'entretien qui aura duré près d'une heure et demie, la présidente d'Unia a insisté sur le fait qu'il était hors de question de toucher au fillet de sécurité des rémunérations. «La protection des salaires n'est pas négociable et doit rester autonome à l'avenir. Il n'y a aucune marge de manœuvre sur ce point.» Unia a aussi invité l'UE à prêter une oreille attentive aux autres

organisations de travailleurs, comme celle allemande, le DGB, ou encore la Confédération européenne des syndicats (IUTC). Qui ont également manifesté leurs inquiétudes face aux attaques perpétrées contre les mesures d'accompagnement. «Il est plus que temps que l'UE prenne enfin en compte le point de vue des salariés qui défendent l'intérêt commun, de bonnes conditions de travail et des salaires suisses en Suisse, sans discriminations.» A la sortie de l'entrevue, Vania Alleva l'a qualifiée de courtoise. «L'ambassadeur de l'UE a pris le temps de discuter. Nous avons exprimé nos divergences et défendu chacun nos positions. Mais il s'est montré à l'écoute.» ■

«La pauvreté n'est pas un crime»

Unia est partie prenante d'une alliance luttant contre les durcissements de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Le point avec Marília Mendes, secrétaire syndicale spécialisée dans les migrations

Sonya Mermoud

«**I**l faut combattre la pauvreté, non les pauvres.» Secrétaire syndicale d'Unia spécialisée dans les migrations, Marília Mendes explique pour quelles raisons le syndicat, avec le Parti socialiste et l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers ont créé en novembre dernier une Alliance appelée «La pauvreté n'est pas un crime». Cette dernière, depuis, a été élargie à une septantaine d'autres organisations et reste ouverte à de nouveaux membres. «L'origine du groupe se fonde sur une initiative parlementaire déposée en juin dernier par la socialiste Samira Marti.» Ce texte se réfère à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) et une pratique qui s'est durcie. Il dénonce le fait

qu'il soit aujourd'hui possible de renvoyer des migrants qui vivent depuis des dizaines d'années en Suisse parce qu'ils dépendent de l'aide sociale. Et demande qu'après un séjour légal de plus de dix ans, ils ne puissent être renvoyés, à moins qu'ils n'aient délibérément provoqué la situation qui les a fait tomber dans la misère ou qu'ils n'aient rien tenté pour la modifier.

DES PERSONNES INTÉGRÉES...

«L'Alliance créée a pour but de soutenir cette requête», poursuit Marília Mendes, choquée par l'idée que des étrangers risquent d'être expulsés faute de ne pouvoir subvenir à leurs besoins. Et ce même après avoir passé de nombreuses années dans nos frontières, voire y avoir grandi ou y être nés. «Depuis le 1^{er} janvier 2019, même les résidents installés depuis plus de quinze

ans dans nos frontières pourraient être renvoyés. Il s'agit pourtant, la plupart du temps, de personnes qui ont travaillé et payé leurs impôts. Ou d'autres qui, bien qu'ayant une activité professionnelle, ne parviennent pas à joindre les deux bouts, ceux qu'on appelle les *working-poor*.» Une perte d'emploi, un accident, une maladie, un divorce, la malchance... ou encore, aujourd'hui, les effets de la crise sanitaire... expliquent souvent un basculement dans la pauvreté. La menace de renvoi est jugée d'autant plus inadmissible qu'un arrêt de la Cour fédérale parle en défaveur de cette issue. «Cette dernière a estimé en substance qu'après un séjour de dix ans, la personne est bien intégrée, donc qu'elle doit pouvoir rester. Elle argumente sa position, car c'est la durée après laquelle on peut déposer une demande de naturalisation.»

LA PEUR AU VENTRE

La collaboratrice d'Unia mentionne encore les conséquences déléteres de la LEI réformée. «En raison de la nouvelle pratique, les étrangers dans la précarité n'osent plus se tourner vers l'aide sociale, craignant qu'on leur retire leur permis. Les permis C sont aussi susceptibles désormais d'être rétrogradés en permis B. Nombre de migrants ont, ces derniers mois, perdu leur emploi en raison de la pandémie sans pour autant solliciter de soutiens, angoissés par cette perspective. Ils sont venus grossir les rangs des bénéficiaires de sacs de nourriture délivrés par des associations caritatives. Les longs points de distribution montrent que, pour beaucoup de gens, les services sociaux ne sont plus une véritable aide aujourd'hui.» Dans ce contexte, l'Alliance se mobilise pour qu'après dix ans de séjour, un

étranger tributaire de l'aide sociale ne puisse être expulsé. La coalition entend aussi empêcher de nouveaux durcissements, le Conseil fédéral en prévoyant d'ores et déjà à l'encontre de ressortissants de pays tiers, précise la syndicaliste. Concrètement, l'Alliance a rédigé une lettre qui sera adressée aux parlementaires. Un courrier mis en ligne dimanche dernier et qui a déjà été signé par plus de 9000 personnes. «Criminaliser la pauvreté est inacceptable. Chacun peut, à un moment de sa vie, tomber dans la misère. Mais tous ne sont pas traités de la même manière», conclut Marília Mendes, estimant que des changements législatifs doivent intervenir de toute urgence... ■

Signer la lettre sur:
poverty-is-not-a-crime.ch/fr



Fins de mois difficiles. Une perte d'emploi, un accident, une maladie, un divorce, la malchance... ou encore, aujourd'hui, les effets de la crise sanitaire... expliquent souvent un basculement dans la pauvreté.



Nombre de migrants ont, ces derniers mois, perdu leur emploi en raison de la pandémie sans pour autant solliciter de soutiens, de peur de perdre leur permis de séjour. Ils sont venus grossir les rangs des bénéficiaires de nourriture délivrée par des associations caritatives.



SANS CULTURE, PAS DE FUTUR

Des travailleurs de la culture ont organisé des actions dans une dizaine de villes romandes pour dénoncer la précarité dans laquelle ils se trouvent. Entretien avec Matthieu Béguelin, comédien et metteur en scène, partie prenante de la mobilisation

Propos recueillis par Jiyana Tassin

Vers un désert culturel? C'est ce que craignent les acteurs du domaine qui se sont mobilisés le 13 février dernier, organisant des actions coordonnées dans une dizaine de villes romandes. 1400 personnes ont participé à la démarche. But de la mobilisation: alerter les élus et l'opinion publique de la nécessité d'agir rapidement pour soutenir le secteur qui court, d'après eux, à la ruine économique. Une lettre, à l'intention des autorités fédérales et cantonales et listant les revendications des protagonistes, a également été lue à cette occasion. Les auteurs estiment que la crise sanitaire met en lumière la précarité des milieux culturels. Une opinion confirmée par une récente étude menée par la Task Force Culture romande. Ses conclusions: près d'un artiste sur deux (43%) craint de devoir changer de métier en raison des difficultés financières actuelles et près d'une entreprise sur deux (46%) considère sa situation financière de sérieuse à catastrophique. Le sondage a été mené auprès de 513 personnes et 270 associations, institutions et entreprises du secteur culturel romand. Le point avec Matthieu Béguelin, comédien, metteur en scène, membre de la Fédération des actrices et acteurs culturels neuchâtelois et de la Fédération des arts de la rue en Suisse.

Quelle est la situation actuelle des artistes?

Très mauvaise. Depuis mars 2020, les lieux culturels ont été fermés plus de la moitié de l'année. De nombreuses manifestations ont donc été annulées et on observe des reports en cascade de productions. Résultat: les artistes ne gagnent plus leur vie et, face à eux, le système d'indemnisation s'avère insuffisant, inadapté et compliqué. De plus, la fin d'année représente les mois forts des saisons de théâtre et de danse – dont les lieux de diffusion n'ont été ouverts que durant trois mois (juin, septembre et octobre). Et il n'existe pas non plus de garantie que les festivals puissent avoir lieu en été. On travaille sans avoir la certitude qu'on va jouer. Ces arrêts à répétition risquent de paralyser le secteur à long

terme. Et de nombreux producteurs ou lieux culturels sont menacés de mettre la clé sous la porte.

En quoi consiste votre mobilisation?

Nous avons, avec plusieurs autres organisations, mené une action coordonnée dans dix villes de Suisse romande pour alerter les autorités et l'opinion publique sur la nécessité d'agir rapidement pour soutenir le milieu culturel. Cette mobilisation a commencé le 13 février et durera jusqu'au 25 février, date du premier cas de Covid-19 en Suisse en 2020. Lors de l'action de samedi passé, nous étions habillés en noir et avons lu une lettre ouverte adressée à la Confédération et aux autorités cantonales pour exposer notre situation et réclamer de l'aide. Nous avons ensuite observé une dizaine de minutes de silence – pour dénoncer un Etat sourd à nos requêtes – avant de faire du tapage...

Pourquoi agir aujourd'hui?

Car les problèmes s'accumulent. Le deuxième arrêt, en novembre dernier, intervient alors que les conséquences du premier n'ont pas été absorbées. De septembre à décembre, les contrats à durée déterminée étaient exclus de l'accès aux RHT. Or, il s'agit du contrat le plus courant dans le milieu culturel. On ne peut pas imaginer actuellement de nouvelles programmations avant 2023. Cette situation n'est pourtant pas universelle puisque, dans plusieurs autres pays, les lieux culturels n'ont pas été fermés. La baisse des cas a surtout été observée lors de l'obligation du télétravail et de la fermeture des magasins. Et non pas à la clôture des milieux culturels. Si l'Etat nous demande d'arrêter de travailler, il doit assumer sa décision jusqu'au bout, en nous indemnisant correctement.

Quelles sont vos revendications principales?

Nous demandons urgemment la réouverture progressive des lieux culturels au public, la reconnaissance juridique et administrative du statut spécifique des travailleurs culturels au niveau fédéral, la simplification des démarches pour obtenir des indemnités financières et la prolonga-



Quelque 1400 personnes au total ont participé à l'action menée dans dix villes romandes dont Lausanne (photo).

tion des délais-cadres de chômage. Nous revendiquons aussi le développement massif des soutiens financiers à la recherche artistique et la formation continue, pour nous permettre de travailler à défaut de pouvoir diffuser les œuvres.

Pensez-vous qu'il faudrait introduire un statut d'intermittent du spectacle en Suisse? Ou privilégier un modèle comme celui existant à Zurich (revenu de remplacement mensuel de 3840 francs valable jusqu'à fin avril 2021)?

Oui, absolument. Il existe déjà un embryon de statut d'intermittent du spectacle qui concerne uniquement les salariés. Il faudrait l'élargir. En France, par exemple, ce statut a permis à l'Etat de prendre une décision pour tout le secteur de la culture. De cette façon, il a pu décréter qu'il considérait 2020 comme une année blanche et qu'il financerait les acteurs en conséquence. La base d'indemnisation mise en place par le modèle de Zurich est une idée intéressante pour résoudre un problème comme celui que nous affrontons. Mais pas à long terme. Dans l'immédiat, il faut avant tout que les indemnités soient à la hauteur des pertes. Les restrictions imposées sont acceptables uniquement si l'Etat agit en conséquence de ses décisions.

La culture serait-elle le domaine sacrifié de la crise? Ressentez-vous une injustice à ce sujet?

L'injustice est présente à partir du moment où les indemnités ne sont pas à la hauteur des pertes. La culture a le pouvoir de rassembler les gens

au-delà de leur croyance et de leur appartenance. Elle représente une valeur d'usage qui n'est ni matérielle, ni quantifiable, mais néanmoins essentielle. Pourquoi donne-t-on une dérogation aux Eglises leur permettant d'accueillir 50 personnes et pas aux milieux de la culture? Notre domaine représente pourtant lui aussi une forme de nourriture spirituelle pour bon nombre de personnes. Cette dimension échappe aux autorités.

Faudrait-il, au vu du temps que dure la pandémie, repenser le domaine de la culture? Comment voyez-vous l'avenir?

La culture ne doit pas se réinventer, ce sont plutôt les politiques culturelles qu'il faut repenser. Les arts qu'elle englobe sont pour certains millénaires. Ils ont fait face à d'autres virus et maladies. On veut nous faire croire qu'on peut individualiser les expériences culturelles mais certaines se doivent d'être collectives. ■

POING LEVÉ

PARMELIN TOUJOURS EN RETARD D'UNE VAGUE

Par Jérôme Béguin

Je ne sais pas vous, mais moi, il commence sérieusement à me taper sur le système notre Conseil fédéral. Au vu de la situation sanitaire, il est évident depuis plusieurs semaines que les mesures actuelles devront être maintenues au-delà du 28 février, voire renforcées. Or, nos autorités fédérales, fidèles à elles-mêmes, se montrent toujours incapables de fixer un cap, d'adopter une stratégie susceptible d'endiguer le virus. Un an après le début de la pandémie, on en reste à des demi-mesures prises de semaine en semaine.

Au cafouillage sur le plan sanitaire, s'ajoutent les manquements et les retards coupables dans le domaine économique et social. Depuis le début, les fermetures de branches et les restrictions d'activité ont rarement été accompagnées de mesures garantissant le maintien des emplois et des salaires. Le Conseil fédéral a ainsi trainé à étendre la réduction de l'horaire de travail (RHT) aux contrats atypiques et c'est finalement le Parlement qui a voté sa compensation à hauteur de 100% pour les petits salaires. Manquant toujours de courage, c'est encore aux Chambres que le gouvernement a remis la décision de prolonger de trois mois la durée d'indemnisation du chômage afin d'éviter que des chômeurs ne basculent à l'aide sociale. Sauf que la mesure proposée le 27 janvier dernier ne pourra être examinée par les députés que lors de la prochaine session, convoquée le 1^{er} mars. «Ce qui signifie que des milliers de chômeurs toucheront leurs dernières indemnités de l'assurance chômage et se retrouveront ainsi en fin de droit avant qu'une décision ne tombe en mars», s'indignait récemment l'Union syndicale suisse.

Le Département fédéral de l'économie, dirigé par Guy Parmelin, se tourne les pouces aussi en matière économique. Rappelons-nous qu'en 2008, 68 milliards de francs avaient été mis sur la table pour sauver UBS. Là, nos autorités ont d'abord chipoté pour sortir 2,5 milliards pour les cas de rigueur, puis, elles ont encore fait des chichis pour doubler ce montant. Du coup, un an après le début de la pandémie, beaucoup d'indépendants et de patrons n'ont pas reçu un kopeck d'aide – ou que des clopinettes. Des milliers de sociétés se retrouvent dans une situation désespérée, 30 000 postes de travail ont disparu l'an dernier. Dans l'hôtellerie-restauration, deux établissements sur cinq envisagent de mettre la clé sous la porte et 100 000 emplois sont directement menacés. Les partenaires sociaux de l'hôtellerie-restauration, dont Unia, parlent d'une même voix et réclament depuis des mois un soutien rapide et à fonds perdu – ce terme, soit dit en passant, est mal choisi puisqu'on ne perd rien, au contraire, à conserver un tissu économique et des emplois. Certes, les lentes bernoises ne sont pas seules responsables, les cantons entraînent aussi les pieds, mais on ne peut pas dire que le conseiller fédéral Parmelin montre l'exemple. Nous n'avons vraiment pas de bol de nous coltiner dans cette crise un pareil mou du genou. Charrette! ■

Jura: encore des rémunérations sous le salaire minimum

Jérôme Béguin

Un an après l'entrée en force du salaire minimum cantonal dans le Jura, certains employeurs traînent encore les pieds et ne versent pas les 3600 francs par mois ou les 20 francs l'heure requis, comme *Le Quotidien Jurassien* s'en est récemment fait l'écho. Le journal a cité le cas d'un jeune travailleur ayant été engagé pour un salaire de 3300 francs. Son contrat était déjà illégal, mais en plus, il ne recevait que 2600 à 2700 francs par mois. «Aucune plainte n'a encore été déposée devant le Conseil de prud'hommes, mais nous avons des cas, oui, des rémunérations sont encore situées en-dessous du salaire minimum, indique la secrétaire régionale d'Unia Transjurane, Rébecca Lena. Le problème, c'est que le fardeau de la preuve repose sur les salariés. Craignant d'être licenciés, les travailleurs ne se tournent pas vers les Prud'hommes. Certains nous prient même de ne pas in-

tervenir tant qu'ils sont en emploi. Les cas ne nous parviennent que lorsque les salariés quittent ou perdent leur travail. C'est extrêmement frustrant pour nous.» Le second problème pour Rébecca Lena est l'insuffisance des contrôles et, surtout, l'absence de sanctions. «La Commission tripartite de libre circulation des personnes doit monitorer toutes les branches non couvertes par une convention collective de travail (CCT), elle ne peut pas tout vérifier. Et elle ne dispose pas de mesures contraignantes, elle ne peut qu'inviter les employeurs à se mettre en conformité, contrairement aux commissions paritaires qui peuvent amender les entreprises ne respectant pas les CCT, déplore la responsable syndicale. Je lance un appel aux politiques: lorsqu'on parque sa voiture en-dehors des cases, on paie une amende; un employeur qui pratique la sous-enchère salariale, lui, ne risque pas d'être sanctionné, ce n'est pas normal.» ■

CHAMBOULEMENTS AUTOUR DE L'INTERDICTION DE LA MENDICITÉ

Après que la Suisse a récemment été condamnée par la CEDH pour avoir criminalisé la mendicité, l'interdiction de cette pratique pourrait être abolie. Genève a suspendu sa loi, tandis que des actions politiques se préparent du côté vaudois

Olalla Pineiro

Faire la manche pourrait de nouveau être légalisé. Alors que la mendicité est interdite à Genève et dans le canton de Vaud, le Ministère public genevois vient de suspendre sa loi pour se conformer à la décision de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). A la mi-janvier, l'organe judiciaire a effectivement condamné à l'unanimité la Suisse pour avoir sanctionné cette pratique.

Cet arrêt fait suite au cas d'une femme mendicante issue de la communauté rom, détenue cinq jours pour ne pas être parvenue à régler ses amendes. Une sanction jugée «non proportionnelle» par la Cour, qui dénonce une violation de la vie privée (art. 8 de la Convention des droits de l'homme). Elle estime qu'au vu de sa «situation précaire et vulnérable», cette femme «avait le droit de pouvoir exprimer sa détresse» et «remédier à ses besoins par la mendicité».

Ce jugement est un soulagement pour M^e Dina Bazarbachi, avocate ayant porté l'affaire à la Cour et ex-présidente de l'association Mesemrom. «La Suisse doit changer sa législation. La CEDH a été claire, elle considère que sanctionner la mendicité comme principe général est problématique.» Pour cette militante de la cause rom, pénaliser pour tendre la main est inconcevable. Une opinion partagée par René Knüsel, sociologue en politiques publiques à l'Université de Lausanne. «Criminali-

ser la mendicité prive des individus de leur moyen de survie. Et interdire les citoyens d'aumône, c'est faire preuve d'un déni d'humanité.» Sur le terrain, les effets semblent déjà se déployer. M^e Dina Bazarbachi confie qu'à Genève, le tribunal a acquitté plusieurs de ses clients de leurs contraventions. Désormais, le Grand Conseil doit décider s'il souhaite modifier sa Loi sur la mendicité, en la prohibant uniquement dans certains lieux par exemple, ou l'abroger. Si l'avocate se dit confiante quant à la suppression de la loi, elle promet de retourner à la Cour dans le cas contraire.

DES STÉRÉOTYPES ANCRÉS

Alors que les Roms ne sont pas les seuls à s'adonner à la mendicité, cette communauté suscite pourtant la méfiance. Réseau mafieux organisé, voleurs et manipulateurs, les stéréotypes ont la dent dure. Des accusations infondées, selon M^e Dina Bazarbachi. «Comment en moyenne 10 à 15 francs récoltés chaque jour peuvent alimenter un business mafieux? Ces discours sont basés sur l'émotionnel», ironise-t-elle. L'étude de terrain sur la mendicité dans le canton de Vaud menée par René Knüsel permet de démentir ces clichés: l'existence d'une filiale mafieuse n'a pas été observée et aucun enfant n'a été utilisé afin d'apitoyer les passants.

Le sociologue explique que ces discours se construisent par peur de la différence. «Les Roms ne correspondent pas à la norme, que ce soit au niveau de leur mode de vie, leurs habitudes culturelles ou leur habillement. Mendier crée un malaise, car c'est vu comme extrêmement humiliant dans notre société occidentale. On ne peut pas concevoir que des personnes s'adonnent à cette pratique de leur plein gré. On s' imagine alors qu'elles nous manipulent. C'est en tentant d'expliquer un

phénomène sortant de la norme que se crée une fausse croyance collective.» Alors que les autorités romandes tirent un bilan positif de la loi, son efficacité est contestée dans le camp adverse. «Si le but était de limiter la mendicité dans la rue, alors oui c'est réussi. Mais la précarité n'a pas disparu. Ce n'est pas en la cachant qu'on la combat», soutient le président des Verts vaudois, Alberto Mocchi. Sans compter que la mise en œuvre de cette loi a un coût: une mobilisation des forces policières pour exercer les contrôles, des frais liés aux enquêtes et aux procédures judiciaires. Incarcérer la pauvreté n'est pas la solution, selon René Knüsel: «Il faut plutôt réfléchir à l'intégration des mendiants dans notre société. Leur accorder du travail et leur offrir ce que permet l'aide sociale, comme l'accès au logement et à la santé, vu qu'ils n'y ont souvent pas droit.»

DU MOUVEMENT SUR VAUD

Côté vaudois, la loi reste toujours applicable. L'exécutif se dit incompétent pour abroger cette mesure qui dépend du pouvoir législatif, a déclaré la conseillère d'Etat Béatrice Métraux face au Grand Conseil. Des paroles qui ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd. «Le fait que la CEDH condamne la loi genevoise nous a fait réagir. Il faut aussi que notre canton se plie au droit international», explique Alberto Mocchi. Déjà opposés à l'introduction de la Loi sur la mendicité en 2016, les Verts sont en pleine rédaction d'une motion visant à l'abroger. «Personne ne mendie par plaisir, ou le fait par métier. C'est une question de nécessité, poussée par une situation de précarisation extrême», affirme l'élue. Si aucune coalition ne s'est encore créée, on imagine une alliance des mêmes forces qui s'étaient opposées à la loi, Verts, POP et Ensemble à Gauche en tête. ■



Faire la manche pourrait de nouveau être légalisé. A la mi-janvier, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné à l'unanimité la Suisse pour avoir sanctionné cette pratique.

THIERRY PORCHET

Uber, un employeur qui s'ignore

Dans le canton de Vaud, une pétition demande la reconnaissance du statut de salarié pour les livreurs de la plateforme, ainsi que pour les chauffeurs VTC

Aline Andrey

«Uber refuse encore et toujours de considérer les livreurs et les chauffeurs Uber comme étant ses salariés.» Face à ce constat, les syndicats Unia et Syndicom se sont joints à la pétition lancée par le Parti socialiste lausannois (PSL) en novembre dernier, soutenue par le PS vaudois. Le texte demande aux autorités cantonales d'intervenir pour qu'Uber assume sa responsabilité d'employeur que ce soit vis-à-vis de ses livreurs ou de ses chauffeurs. Il précise que le Canton doit faire respecter les lois, les conventions collectives de force obligatoire et sanctionner le cas échéant. De surcroît, les pétitionnaires souhaitent que les autorités, en collaboration avec les partenaires sociaux de la branche, incitent et émettent des recommandations claires pour que les restaurateurs sollicitent des prestataires qui respectent le droit, voire salarient directement leurs livreurs. Depuis l'arrivée d'Uber en 2013 en Suisse, plusieurs jugements et des avis de droit ont prouvé que les contraintes exercées par la multinationale sur son personnel relèvent du statut d'employeur: évaluation constante avec

récompenses et rétrogradations, instructions précises sur l'habillement et l'équipement, horaires et tâches imposés, etc. «Les livreurs, par exemple, n'ont pas le choix de travailler avec les restaurants qu'ils souhaitent, mais seulement avec ceux qui ont un contrat avec Uber Eats. Une preuve de plus que leur statut est celui d'employés», explique Arnaud Bouverat, secrétaire régional d'Unia Vaud.

CONTOURNEMENT DE LA LÉGISLATION

Uber, en tant qu'employeur, devrait donc garantir un revenu en cas d'incapacité de travail ou de chômage, cotiser aux assurances sociales, payer les vacances... «Et cela n'empêcherait pas de pouvoir bénéficier d'horaires de travail flexibles pour les salariés qui le souhaitent», indique la pétition, qui fustige la stratégie d'Uber de «contourner la législation» qui «conduit à une situation déplorable de concurrence déloyale». Et ce, dans la branche des taxis comme dans la livraison à domicile qui connaît une croissance forte depuis le semi-confinement de ce printemps. «Dans la restauration, couverte par une convention collective de force obligatoire, le risque de concurrence déloyale est particulièrement criant: le restaurateur qui engage un livreur

doit lui appliquer les standards de la CCT, tandis qu'Uber Eats pratique un dumping social et salarial éhonté», décrit la pétition. «Face à cette expansion du domaine de la livraison, l'intervention doit être rapide. Et Genève a prouvé que c'est possible pour les autorités d'agir», souligne Emilie Moeschler, vice-présidente du PSL, candidate à la Municipalité, mais aussi ancienne responsable syndicale d'Unia. Dans le canton de Vaud, par contre, rien ne bouge. Notre pétition s'adresse donc au Grand Conseil pour que le Conseil d'Etat intervienne enfin.»

PROTÉGER LES TRAVAILLEURS

Au bout du lac, le statut d'employé a été reconnu aux quelque 500 livreurs d'Uber Eats par le Tribunal administratif de Genève fin août 2020. Si la multinationale a fait recours au Tribunal fédéral, elle n'a pas obtenu l'effet suspensif. La plateforme de livraison de repas à domicile a ainsi l'obligation de se conformer à la LSE (Loi sur les services de l'emploi) et de respecter les Conventions collectives de travail de la location de services et de l'hôtellerie-restauration. Une victoire, certes encore provisoire, mais qui réjouit Roman Künzler, responsable d'Unia pour la branche de la logistique et des transports. Selon

lui, la réponse reste éminemment politique: «Les partis bourgeois utilisent cette vague de numérisation pour affaiblir la Loi sur le travail. Cette position est idéologique et privilégie Uber. Pendant ce temps, les livreurs, non protégés, accomplissent un travail dont les

risques sont nombreux. C'est aux autorités cantonales de faire respecter les cadres légaux.» ■

Pour signer la pétition, aller sur: vaud.unia.ch/petition-uber



La pétition demande aux autorités cantonales d'intervenir pour qu'Uber assume sa responsabilité d'employeur que ce soit vis-à-vis de ses livreurs ou de ses chauffeurs.

OLIVIER VOGELSANG

LICENCIEMENT ANTISYNDICAL OU PAS?

Le procès à la suite du licenciement de l'horloger et délégué d'Unia de la vallée de Joux s'est poursuivi au Tribunal des prud'hommes. Récit de la dernière audience



Jeu 11 février, Mickaël Bédard (tenant le drapeau d'Unia) a retrouvé son avocat devant le Tribunal des prud'hommes de la Broye et du Nord vaudois à Yverdon-les-Bains. Une petite délégation d'Unia est venue en soutien.



Unia avait organisé le 8 juillet 2019 un rassemblement de soutien en faveur du délégué syndical.

Textes Aline Andrey

En ce jeudi 11 février, le président du Tribunal des prud'hommes à Yverdon-les-Bains tente une ultime conciliation, sans succès. Dans la salle: d'un côté, l'horloger licencié et délégué syndical, Mickaël Bédard, avec son avocat M^e Mattenberger; de l'autre, le patron, Pierre Dubois, et l'ancien directeur industriel, Raphaël Ackermann, accompagnés de leur avocat M^e Moinat. Après une première audience en septembre 2020, le procès reprend avec l'audition de la dernière témoin, secrétaire syndicale d'Unia à la vallée de Joux. Celle-ci rappelle notamment que les relations étaient conflictuelles dans l'entreprise Dubois & Dépraz, tout en précisant: «La personne des RH se plaignait de Mickaël, mais pas de son travail.» La secrétaire de la fédération patronale avait dû intervenir lors de la problématique de la compensation des heures supplémentaires que l'entreprise ne voulait pas payer, donnant raison à l'interprétation du délégué syndical. Une procédure semblable s'était répétée pour le paiement des heures non travaillées pendant le déménagement des postes de travail. «Le RH lui avait dit que cela allait coûter cher à l'entreprise», se souvient la témoin. C'est à partir de ce moment, début 2019, que la pression commence à sourdre. «Mickaël m'avait dit que ça commençait à sentir le roussi», souligne-t-elle. Après avoir reçu un avertissement pour un bavardage et un oubli de timbrage, le délégué évite même de tracter pour la grève féministe du

14 juin par peur de représailles. Parallèlement, il remet un certificat médical à son entreprise pour l'informer de ses troubles de l'attention.

SECRÉTAIRE SYNDICALE PAS INFORMÉE

Le 24 juin, il est licencié avec effet immédiat, sous motif qu'il n'a pas retouché des pièces comme demandé par le contrôleur. Une mise à la porte brutale pour le jeune homme – sous le choc et encore traumatisé ainsi qu'il le rappellera durant l'audience – et sans que la secrétaire syndicale ait été informée au préalable. Alors que, comme le mentionne M^e Mattenberger, l'article 4.6 alinéa 9 de la CCT horlogère stipule: «Le délégué syndical et ses adjoints ne peuvent pas être licenciés pour des motifs en relation avec leur activité de délégué syndical; demeure réservés les cas d'abus. Ces cas sont préalablement discutés entre le secrétaire patronal, le secrétaire syndical et la direction de l'entreprise.» M^e Moinat, au contraire, met en exergue, face aux demandes syndicales, l'ouverture de l'entreprise qui, en 120 ans, n'a jamais essuyé une procédure prudhomme. L'avocat questionne, d'un ton agressif (qui lui est reproché par le président), la témoin: «S'il a déplacé des post-it (indiquant les pièces à retoucher, *ndlr*), exprès, pour cacher au contrôleur qu'il n'a pas fait les retouches, est-ce grave ou non?» «Professionnellement, ce n'est pas bien. Mais ce n'est pas à moi de dire si c'est grave ou pas», répond-elle. Ce point est au cœur de la plaidoirie des deux avocats: l'erreur du jeune ouvrier était-elle volontaire ou non? Cette

faute valait-elle un licenciement? Ou son engagement syndical dérangeait-il au point de le mettre à la porte à la moindre erreur?

TOUR DE MAGIE

M^e Moinat a, pour l'exemple, apporté une petite boîte de l'entreprise avec plusieurs mouvements à l'intérieur, et deux post-it. «Mickaël Bédard devait sortir les deux mouvements et les corriger. Or, il est revenu à son poste et n'a rien fait. C'est un mensonge, pas une inadvertance. Cela met à mal la réputation du contrôleur et de l'entreprise. Délégué syndical ou pas, cette faute était inacceptable.» M^e Mattenberger taxe sa démonstration de «tour de magie», évoquant que, dans la réalité, il y avait certainement beaucoup d'autres boîtes. Il rappelle que même une témoin, ex-colleuse de Mickaël Bédard, invitée à la barre par la partie adverse en septembre, a confié avoir «commis des erreurs sur des modules, sans jamais avoir subi de menaces de licenciement» et que «cette erreur pouvait ne pas être intentionnelle». L'avocat rappelle les troubles de santé communiqués par le délégué syndical à sa direction peu avant, et le fait qu'aucune discussion n'a eu lieu entre la direction et Mickaël Bédard, ni avec la permanence syndicale, pour tenter de comprendre. Il mentionne aussi que le jeune horloger était employé depuis 2013 déjà, que la pression a commencé à s'exercer à la suite de ses succès syndicaux pour faire appliquer la CCT. Le dernier entretien d'évaluation était

d'ailleurs bon. «La faute n'était pas si grave, puisqu'un contrôle était encore prévu. Et, de surcroît, elle n'a pas pu être intentionnelle», indique encore l'avocat. Selon lui, c'est l'engagement syndical de Mickaël Bédard qui dérangeait. Le licenciement est donc clairement abusif, car les motifs n'étaient pas suffisants. Dans sa plaidoirie, il souligne l'importance de cette affaire, la Suisse étant souvent montrée du doigt

pour le manque de protection des délégués syndicaux. Quatre heures après le début de l'audience, M^e Moinat offre, malgré lui, une conclusion teintée d'ironie, en laissant tomber la boîte, par inadvertance. Les pièces se mélangent, il recolle les post-it n'importe où. Tout un symbole. La décision de la Cour devrait parvenir ces prochains jours. ■

«HALTE AUX LICENCIEMENTS ANTISYNDICAUX!»

Le jour de l'audience, Unia a lancé un Appel* intitulé «Halte aux licenciements antisyndicaux!» pour soutenir Mickaël Bédard qui «s'est battu pour les droits et les intérêts de ses collègues de travail durant plusieurs années au sein de l'entreprise». «Victime d'une cabale antisyndicale à la suite de plusieurs actions victorieuses de défense des intérêts et des droits de ses collègues, Mickaël a été licencié en juin 2019 pour des motifs fallacieux, indique l'Appel. Ce licenciement constitue une attaque frontale contre le statut de délégué syndical, contre la liberté syndicale et contre notre capacité en tant que travailleurs de nous organiser.» Dans un communiqué, le syndicat souligne: «Tolérer que les délégué-e-s syndicaux soient victimes de représailles revient à rendre impossible la défense collective des droits des travailleuses et des travailleurs. La Suisse avait été mise sur la liste noire de l'Organisation internationale du travail (OIT) en raison de l'absence de protection contre les licenciements antisyndicaux.» Le Conseil fédéral a lancé un processus de médiation en juin 2019 qui n'a toujours pas abouti. «C'est un véritable scandale», s'insurge le syndicat, qui exige un renforcement du cadre légal pour respecter la convention 98 de l'OIT sur les droits syndicaux. Le texte prévoit la possibilité de réintégration en cas de licenciement antisyndical et l'amélioration de la protection contre les licenciements. ■

*L'Appel est signé par l'USS, l'USV, le SSP, le SEV, Syndicom, Sud, l'Organisation socialiste des travailleurs, les sections vaudoises du PS, des Verts, de Solidarités, du POP et de la Jeunesse socialiste, Décroissance et Alternative, Solidarité et Ecologie, ainsi que l'association Metis'Arte.

Unia et le Sit dénoncent un «projet de loi de la honte»

Le Conseil d'Etat genevois cherche à imposer des ouvertures dominicales des commerces et une prolongation des horaires le samedi

Jérôme Béguin

À Genève, le Conseil d'Etat cherche à imposer une extension des horaires des commerces. La semaine dernière, il a adopté à l'intention du Grand Conseil une modification de la Loi sur les heures d'ouverture des magasins. Le peuple avait accepté en mai 2019 une ouverture dominicale trois fois par année durant une période expérimentale de deux ans. Le gouvernement veut pérenniser le dispositif. Il souhaite, en outre, prolonger les horaires du samedi de 18h à 19h. L'heure normale de fermeture serait fixée tous les jours à 19h, à l'exception du vendredi maintenue à 19h30. La nocturne du jeudi serait abandonnée. «Le Conseil d'Etat vient d'adopter le projet de loi de la honte», ont réagi les deux syndicats, qui or-

ganisent le personnel de la vente, Unia et le Sit. «Les représentants patronaux ont dressé un bilan des ouvertures du dimanche qui ne tient pas la route pour nous. Selon notre comité de vente, le succès n'était pas au rendez-vous, les gens n'ayant pas l'habitude de fréquenter les magasins le dimanche. Mais le Conseil d'Etat a totalement ignoré notre point de vue et son projet reprend l'intégralité des demandes patronales. Les horaires sont étendus le samedi et la condition d'une convention collective de travail (CCT) tombe», commente Pablo Guscetti, secrétaire syndical d'Unia Genève.

LE SAMEDI, LE JOUR LE PLUS RUDE

La votation de 2019 faisait suite à un premier scrutin trois ans plus tôt, qui avait donné le feu vert à des ouvertures le 31 décembre (jour férié à Ge-

nève) et trois dimanches par année sous condition de l'existence d'une CCT étendue. La branche accuse un vide conventionnel depuis 2017, mais Unia et le Sit ont toutefois réussi à obtenir l'édiction d'un contrat-type de travail obligatoire avec des salaires minimaux permettant de contrer le dumping salarial. Il y a une année, un protocole d'accord était signé entre les partenaires sociaux, sous l'égide de l'Etat, visant à reprendre les discussions sur une CCT. Mais cette démarche n'a pas abouti, l'une des associations patronales ayant quitté la table des négociations. Le projet de loi du Conseil d'Etat contient tout de même une bonne nouvelle pour le personnel: la suppression de la nocturne du jeudi autorisant la fermeture à 21h. «Elle n'était pas rentable, rappelle Pablo Guscetti. L'opinion du personnel est unanime: personne ne veut faire la nocturne, mais

s'il pouvait choisir, l'immense majorité préférerait sans doute la conserver plutôt que de travailler une heure plus tard le samedi. La question des dimanches ne doit pas faire perdre de vue ce problème. Dans la vente, le samedi est la journée la plus rude, il est difficile d'obtenir un congé ce jour-là. Les vendeurs et les vendeuses ont toujours eu comme revendication la possibilité de déposer un congé et de limiter les horaires le samedi.» La balle est maintenant dans le camp du Grand Conseil. «Le référendum est une décision qui appartient à nos comités, mais, le cas échéant, nous sommes prêts.» ■

Unia Genève appelle à cesser les contrôles des sans-papiers

Le syndicat, à l’image d’autres associations, proteste contre les vérifications d’identité et arrestations de sans-papiers opérées aux frontières et dans les transports publics

Jérôme Béguin

Unia Genève se joint aux associations qui ont récemment protesté contre les vérifications d’identité et les arrestations de sans-papiers opérés par les gardes-frontières dans les transports publics, les arrêts et les gares. «Dans la situation sanitaire actuelle, il est intolérable que des travailleurs qui contribuent à l’essor économique de ce canton subissent de tels contrôles alors même qu’ils ne troublent en rien l’ordre public. Ces personnes qui amènent leurs enfants à l’école, font leurs courses dans les magasins et participent à la vie sociale et culturelle de Genève sont déjà des personnes vulnérables de par leur statut et fragilisés économiquement par la crise», s’indigne Alejo Patino, le responsable du groupe migrants d’Unia Genève, en appelant à «cesser immédiatement» ces contrôles et ces arrestations «indignes».

Interrogée par la presse, l’Administration fédérale des douanes s’est défendue d’une recrudescence des contrôles et d’actions ciblées

à l’encontre des personnes sans statut légal. En fait, selon nos informations, les douaniers sont actifs dans le Léman Express et la ligne de tram 17 ralliant Annemasse depuis leurs inaugurations en décembre 2019. Les personnes démunies de titre de séjour doivent donc éviter toutes les lignes transfrontalières, sachant qu’en ce qui concerne les rames du Léman Express, les contrôles sont effectués dès Lausanne. Le secteur de la gare de Chêne-Bourg est aussi un piège, les gardes-frontières procédant à des inspections au faciès aux alentours en n’hésitant pas à arrêter passants et cyclistes sur la Voie verte.

Face à cette situation, les Colis du cœur ont décidé de fermer leur site de distribution de Thônex qui attribuaient 400 sacs de commissions chaque semaine. Mis à disposition par Caran d’Ache, le lieu était trop proche de la frontière et placé, en outre, dans l’axe du Léman Express et du tram 17. Les Colis du cœur se replient sur trois autres points du canton pour continuer à aider quelque 7500 personnes, dont 40% d’enfants. ■

COMMUNIQUÉ

TRAVAIL DU DIMANCHE: UN PROJET CYNIQUE

Le 7 mars 2021, le corps électoral du canton de Berne se prononcera sur la modification de la Loi sur le commerce et l’industrie. Derrière cet intitulé fumeux se cache la froide réalité d’une volonté de déréglementation de l’ouverture des commerces le dimanche. Le projet principal soumis au peuple prévoit en effet que les commerces de détail peuvent ouvrir quatre dimanches par an sans autorisation au lieu de deux actuellement. Si cette modification peut paraître séduisante dans un contexte où le commerce de détail tire la langue face à la concurrence du commerce en ligne, il convient d’analyser les répercussions de cette décision à moyen terme.

Dans son communiqué du 15 janvier 2021, l’Union du commerce et de l’industrie du canton de Berne (UCI) ne cache même plus ses intentions: «L’expansion modeste des éventuelles ventes du dimanche est un pas dans la bonne direction.» Le cynisme des milieux patronaux et économiques est à l’image de la déréglementation du travail du dimanche à laquelle ils aspirent depuis des lustres: sans limite!

La pandémie que nous traversons a le mérite de mettre en exergue le courage exemplaire du personnel de vente, souvent féminin. Ces employés, la plupart du temps payés au lance-pierre, ont le droit à un peu de dignité. Qu’on leur laisse les dimanches pour se reposer et profiter de la vie en famille!

L’Union syndicale du Jura bernois invite les citoyens du canton de Berne à refuser massivement le projet principal et à dire un grand OUI au projet alternatif. ■ **Union syndicale du Jura bernois**

BRÈVES

PRIME ET AUGMENTATIONS CHEZ HOLCIM

Les négociations salariales chez Holcim Suisse ont abouti à un accord. Dès le 1^{er} avril, la masse salariale progressera de 0,5%, ce qui se traduira par des augmentations salariales individuelles. En outre, tous les salariés du producteur de ciment obtiendront une prime de reconnaissance de 500 francs. Les salaires minimums, quant à eux, restent inchangés. «En plus de la prime de reconnaissance, nous voulions obtenir une hausse générale des salaires. Nous estimons en effet que les travailleurs méritent plus, surtout que l’entreprise a enregistré de bons résultats en 2020. Mais la ronde salariale s’est révélée difficile, la direction de Holcim est restée campée sur une position très idéologique d’augmentations individuelles, commente Chris Kelley, coresponsable du secteur construction d’Unia. Au final, le résultat des négociations est satisfaisant compte tenu de la situation actuelle et en comparaison avec d’autres branches.» ■ **JB**

LONZA: LES SYNDICATS EXIGENT DES GARANTIES

«La vente de la division spécialités chimiques (LSI) de Lonza à un consortium international des sociétés financières Bain Capital et Cinven n’augure rien de bon.» Les syndicats Unia et Syna, dans un communiqué commun, font part de leur inquiétude, soulignant que «les sociétés de capitaux sont davantage connues pour la recherche du profit à court terme que pour une politique d’investissement durable». «Pour les emplois et les conditions de travail, cela a souvent d’importantes conséquences négatives», déclare Teresa Dos Santos Lima-Matteo, responsable de la branche de l’industrie chimique et pharmaceutique d’Unia. Cette reprise devrait avoir lieu durant le second semestre 2021. Mais les conséquences sur les quelque 2800 personnes employées par cette division, réparties sur 17 sites dont deux en Suisse, ne sont pas encore connues. Les syndicats demandent donc des garanties pour les emplois sur les sites de Viège et de Bâle pour les dix prochaines années au moins; le maintien de la convention collective de travail; une transparence totale sur le projet de vente (calendrier, *businessplan*, stratégie à court, moyen et long termes); la consultation des syndicats, de la commission du personnel ainsi que de l’ensemble du personnel; la garantie des droits acquis et des prestations actuelles fournies par les caisses de pension. Une pétition de solidarité est lancée. ■ **AA**

Signer la pétition sur: wallis.unia.ch/petition-lonza

COURRIER

SOLlicitATIONS FINANCIÈRES, QUI A GAGNÉ?

Nous sommes tous, quotidiennement, sollicités d’envoyer un peu d’argent à de très nombreuses institutions plus ou moins sympathiques. Ces grosses enveloppes contiennent souvent des cartes plus jolies les unes que les autres. Les BV sont doubles. Un avec une somme importante déjà imprimée et l’autre avec la somme laissée à la générosité du «client». Il y a un numéro de référence comme s’il s’agissait d’une facture. Nous sommes aussi sollicités par la radio et par la télévision. La Chaîne du bonheur, mais pas que. Sollicités encore par des messages mails qui tombent avec une régularité remarquable: «Je donne 1, 2, 5, 10, 100 francs.» Il suffit de cliquer.

Ce manège me fait penser, en pire, aux téléphones des assurances maladie. Il dure depuis si longtemps que j’ai décidé de noter toutes ces sollicitations, avec discipline, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Depuis que tout ce travail se fait par des machines, il n’y a plus de limites. En 365 jours, 602 demandes. Voici quelques champions: SumOfUs, 72 sollicitations, CitizenGo 43, Multinationales responsables 35, Parti socialiste suisse 33, EPER 23, Terre des hommes 15, Avaaz 11, Centre social protestant 6, Caritas 5, Brontallo 4, etc., je cite encore Pollinis, Helvetas, Amnesty, GSSa, Longo Maï, Alliance climatique, Compass, Unicef, etc.

SumOfUs et Avaaz sont des organisations qui nous invitent à signer des pétitions mais n’oublient pas, non plus, de demander de l’argent. Avaaz rarement, mais SumOfUs me donne l’impression que l’argent compte plus que l’action militante. Les organisations d’obédience religieuse sont aussi nombreuses. Si j’ai compté celles de l’EPER, il faut y ajouter le CSP, PPP, la paroisse, Crêt-Bérard, TerrEspoir. Idem pour la Croix-Rouge ou le PSS qui nous sollicitent au nom de ses sections vaudoise, suisse et internationale. Caritas et le Centre social protestant sont raisonnables avec une sollicitation tous les deux mois. Le vieux village de Brontallo, au Tessin, se reconstruit et utilise le même stratagème. Pourquoi pas? Où a-t-il trouvé mon adresse? Un seul versement et il revient à la charge trois fois.

Pourquoi les Etats ne sont-ils plus en mesure d’assumer leurs responsabilités sociales? Les ONG et la générosité du public doivent prendre le relais. Tous les ans, on nous propose de baisser les impôts des citoyens les plus riches. Les multimillionnaires ne savent plus quoi faire de leur argent. A l’échelle mondiale, ils ont augmenté leurs fortunes de 3900 milliards entre le 18 mars et le 31 décembre 2021, pendant qu’on perdait 250 millions d’emplois. Ne serait-il pas intelligent de revenir à la politique du New Deal où les plus aisés étaient imposés jusqu’à 80% de leurs revenus? Cela leur permettrait de continuer à développer leurs affaires et aux Etats d’assumer leurs responsabilités sociales. La Confédération, en 2020, année dite difficile pour tous, pour sauver les banques et les entreprises, ajoute 6 milliards à sa dette et l’UBS, la même année, ajoute 6,6 milliards à sa fortune... ■

Pierre Aguet, Vevey

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: syndicat

Téléphone: lundi de 14h à 17h30; mardi, mercredi et jeudi de 8h à 11h30 et 14h à 17h30; vendredi de 8h à 11h30 et 14h à 16h. Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h; vendredi fermé.

Bienne: caisse de chômage

Téléphone: lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 11h30.

Guichet: lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30.

Granges-Longeau: syndicat

Téléphone: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 9h à 11h et de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Guichet: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Granges-Longeau: caisse de chômage

Téléphone: lundi de 10h à 11h30, mardi à vendredi de 8h30 à 11h30.

Guichet: lundi et jeudi de 14h à 18h.

Lyss: syndicat

Téléphone: lundi de 14h à 17h30; mardi, mercredi et jeudi de 8h à 11h30 et 14h à 17h30; vendredi de 8h à 11h30 et 14h à 16h. Guichet: mardi et jeudi de 14h à 18h.

Lyss: caisse de chômage

Téléphone: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 11h30.

Guichet: lundi de 13h30 à 17h et jeudi de 14h à 18h.

FRIBOURG

PERMANENCES

Dans la région Fribourg, la permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l’appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

GENÈVE

DÉCLARATION D'IMPÔT POUR LES MEMBRES UNIA

Malgré la période Covid, cette année encore, nous sommes à votre disposition pour remplir votre déclaration d’impôt 2020. Cependant, nous vous informons que, compte tenu des mesures de distanciation à respecter, nous sommes obligés de modifier la procédure usuelle.

1. Il faudra ainsi prendre rendez-vous par téléphone pour venir effectuer le paiement au syndicat.
2. Nous vous remettrons alors les renseignements utiles ainsi qu’un justificatif avec lequel vous pourrez contacter la fiduciaire pour fixer l’entretien de déclaration physique.

Si vous souhaitez faire remplir votre déclaration d’impôts 2020 nous vous invitons donc à nous téléphoner pour procéder au paiement au:

0848 949 120, de 9h à 12h, sauf les lundis matins, du 8 février au 12 mars.

Tarifs par déclaration:

49 fr. pour les membres Unia.
59 fr. pour un couple (membre syndiqué Unia, conjoint non syndiqué).
79 fr. pour les enfants ou parents d’un membre.
10 fr. pour les enfants des membres qui ont un salaire inférieur à 15 000 francs.
30 fr. pour l’auto-déclaration relative à la fortune pour les personnes.
Pas de supplément pour la déclaration des comptes bancaires à l’étranger.
Veuillez noter que les photocopies des justificatifs doivent être faites au préalable par vos soins. Aucun document original ne vous sera retourné.

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Les locaux du syndicat Unia sont ouverts au public lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14h à 18h. Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne

sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. **Notre charge de travail actuelle nous force en effet à réserver tout conseil juridique à nos adhérents.**

PERMANENCE PAPHYRUS

Les permanences «Papyrus» sont désormais réservées uniquement aux membres d’Unia affiliés depuis au moins trois mois. Des rendez-vous sont possibles le mercredi entre 14h et 18h. Pour plus d’informations, écrivez à geneve@unia.ch ou appelez le 0848 949 120.

NEUCHÂTEL

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel

Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.

Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

Fleurier

Ouverture du secrétariat: vendredi de 9h30 à 12h.

Le Locle

Le secrétariat est fermé jusqu’à nouvel avis.

Permanence téléphonique pour toute la région: du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h.

TRANSJURANE

PERMANENCES SYNDICALES

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h.

Porrentruy: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.

Moutier: jeudi de 14h30 à 18h (présence d’un secrétaire syndical le 1^{er} jeudi ouvrable de chaque mois).

Tavannes: lundi de 14h30 à 18h.

Saint-Imier: mardi de 14h30 à 18h, fermeture provisoire le jeudi après-midi.

Permanence téléphonique: 0848 421 600, lundi au jeudi de 14h30 à 17h30 et vendredi de 9h à 12h.

PERMANENCES CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h.

Porrentruy: lundi de 14h30 à 18h.

Moutier: jeudi de 14h30 à 18h.

Tavannes: lundi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h, mercredi de 9h à 12h.

Saint-Imier: mardi de 14h30 à 18h, fermeture provisoire le jeudi après-midi.

Permanence téléphonique: 0848 421 600, lundi au vendredi de 9h à 12h.

VALAIS

SYNDICAT ET CAISSE DE CHÔMAGE

Sierre: 027 602 60 00

Sion: 027 602 60 00

Martigny: 027 602 60 00

Monthey: 027 602 60 00

HORAIRES

Permanence téléphonique: du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30. Ouverture du guichet caisse de chômage: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

PERMANENCES SYNDICALES

Sierre: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30. Lundi soir, de 17h à 19h.

Sion: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30. Jeudi soir, de 17h à 19h.

Martigny: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30. Jeudi soir, de 17h à 19h.

Monthey: mardi et vendredi, de 8h30 à 11h30. Mardi soir, de 17h à 19h.

VAUD

HORAIRES

Secrétariats

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun.

Vous pouvez les contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.

Les permanences des secrétariats ci-dessus se font uniquement sur rendez-vous. Elles ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 14h à 18h.

Pour les autres secrétariats, renseignez-vous par téléphone. Horaires téléphoniques:

Lundi à vendredi matin de 8h30 à 12h.

Lundi après-midi de 13h30 à 17h.

Mardi et jeudi de 13h30 à 18h.

Mercredi après-midi fermé.

Vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne: 021 313 24 80

Crissier: 021 612 00 40

Morges: 021 811 40 70

Nyon: 022 994 88 40

Yverdon: 024 424 95 85

Le Sentier: 021 845 62 66

Vevey: 021 925 70 01

Aigle: 024 466 82 86

NORD VAUDOIS

DÉCLARATION D'IMPÔT CITOYENS SUISSES ET PERMIS C

Pour les membres qui souhaitent faire remplir leur déclaration d’impôt 2020, nous vous invitons à prendre contact avec nous au 0848 606 606 et à demander le secrétariat d’Yverdon.

Pour rappel, nous n’effectuons plus les déclarations simplifiées pour l’impôt à la source (soit permis B et L).

SWISSPORT NE LÂCHE RIEN, LES SALARIÉS NON PLUS

Les négociations n’ont pas abouti à trouver une issue au conflit qui agite la société d’assistance au sol active à Genève-Cointrin. Le personnel poursuit sa lutte

Jérôme Béguin

Les discussions entre la direction de Swissport Genève et la représentation du personnel n’ont pas abouti. Placées sous la médiation de l’ancien conseiller d’Etat David Hiler, les négociations visaient à trouver une issue au conflit à l’aéroport de Genève-Cointrin. Rappelons qu’un millier de collaborateurs de la société au sol ont reçu, début janvier, des congés-modifications de leurs contrats de travail prévoyant notamment des baisses salariales de l’ordre de 500 à 1200 francs par mois, un passage du temps de travail de 40h à 41h25 par semaine, l’annualisation du temps de travail, la réduction des jours de vacances ou l’augmentation des cotisations LPP. Soutenus par les syndicats SSP Trafic aérien, SEV-GATA et Avenir syndical, les travailleurs avaient lancé, à mi-janvier, des mesures de lutte prenant la forme de piquets et de manifestations en exigeant la conclusion d’une convention collective de travail (CCT). Au cours des deux semaines de pourparlers, la direction de Swissport n’a pratiquement rien lâché. Elle a, selon les syndicats, proposé de signer une «CCT de crise» d’une durée de deux ans qui reprenait les conditions fixées dans les congés-modifications. «La seule et maigre concession de Swissport serait de conserver pour quelques mois supplémentaires la contribution aux primes maladie», indique Jamshid Pouranpir, secrétaire syndical du SSP

Trafic aérien. Vendredi matin, une assemblée générale réunissant 200 salariés a décidé de refuser la proposition de Swissport et de poursuivre les mesures de lutte.

SENTIMENT GÉNÉRAL D'AMERTUME

Plus d’une centaine de travailleurs se sont retrouvés l’après-midi pour un rassemblement sur la place du Bourgade-Four. L’amertume dominait parmi les participants. «On a reçu que des cahouètes, c’est une grosse déception», confie un salarié. «Je vis cela comme une forme de mépris», dit un autre. «Je vais perdre 1000 francs par mois et travailler plus, c’est de l’esclavage», soupire une troisième. «Ils veulent forcer les gens à partir, réduire la masse salariale pour gagner beaucoup d’argent lorsque le trafic repartira cet été.» L’idée est largement partagée que Swissport chercherait par les démissions à s’épargner un plan social. «Nous avons le double de travail, nous déchargeons des avions à deux au lieu de quatre personnes. On nous met la pression pour que nous partions de nous-mêmes», pense un employé du fret. «On se réveille avec la boule au ventre en se demandant s’il faut ou non signer les nouveaux contrats. Moi, je n’arrive pas à signer, c’est une question de dignité», témoigne encore un travailleur.

«IL N’Y A PAS DE PAIX DU TRAVAIL»

Faute d’accord, les salariés avaient jusqu’au 15 février pour signer les nouveaux contrats. Ceux qui s’y refu-



Malgré l’échec des premières mobilisations et des négociations, les travailleurs ont décidé de refuser la proposition de Swissport et de poursuivre les mesures de lutte.

seront seront défendus par les syndicats. Les nouvelles conditions de travail et d’engagement entreront en vigueur le 1^{er} juin. Mais le combat syndical continue, la déception ne semble pas avoir entamé la combativité des travailleurs. «Il n’y a pas de paix du travail», constate Pablo Guarino, secrétaire syndical du SEV-GATA. Les représentants du personnel demandent maintenant au Conseil d’Etat d’appliquer la motion votée le 26 janvier au Grand Conseil qui l’invite à «dénoncer la concession ou, si impossible, à ne pas la reconduire à sa plus proche échéance et à attribuer le marché à une entreprise plus respectueuse du partenariat social et respectant des conditions de travail et de salaires en adéquation avec les coûts réels pour pouvoir vivre à Genève». ■

Johnson & Johnson: Unia, prêt à aider les temporaires

L’entreprise Johnson & Johnson a prolongé d’une semaine le délai de la procédure de consultation. Mais a refusé la présence d’Unia à la table des négociations

Sonya Mermoud

Douche froide pour les représentants d’Unia. Après avoir cru à un signe de bonne volonté de Johnson & Johnson qui a finalement accepté de prolonger d’une semaine la procédure de consultation, le syndicat a déchanté. «Grâce à la pression mise sur le groupe, nous avons réussi à amener la direction à différer le délai au 18 février. Mais la direction n’entend pas nous intégrer dans le processus» déplore Silvia Locatelli, secrétaire régionale d’Unia Neuchâtel. La requête avait été formulée par Unia à la suite de la communication de la société annonçant sa volonté de supprimer 320 postes dans plusieurs de ses



Johnson & Johnson a refusé d’ouvrir le dialogue avec Unia. Le syndicat craint désormais que le personnel temporaire n’obtienne aucune indemnité de départ.

filiales. Johnson & Johnson avait dans un premier temps passé outre l’exigence du syndicat bien qu’elle relève des droits des salariés (voir la dernière édition de *L’ES*). L’entreprise avait ensuite accepté d’accorder un jour supplémentaire avant d’opter pour une semaine. «Notre intervention auprès du Conseil d’Etat pour qu’il organise une réunion urgente avec la société a très certainement pesé dans la décision» poursuit la syndicaliste. Dans l’intervalle, le syndicat n’était pas resté les bras croisés. Il a organisé plusieurs assemblées avec les travailleurs et noué de nombreux contacts. Les témoignages des employés, a souligné Unia, «font froid dans le dos». La direction n’a pas seulement contourné ses devoirs mais aurait aussi dissuadé le personnel de se mobiliser à l’interne par des mesures d’intimidation.

MESURES DISSUASIVES

«Plusieurs personnes avaient peur de nous parler. Elles disent avoir été menacées d’avertissements et accusées de nuire au bon déroulement du processus. Johnson & Johnson se sont comportés comme des cowboys», précise Silvia Locatelli indiquant encore que, par un hasard guère crédible, les séances d’informations mises sur pied par la société se télescopaient

avec celles organisées par Unia. «Selon les dires des travailleurs, leurs représentants les ont incités à ne pas réclamer notre soutien au risque de tout perdre. C’est du mépris.» Ecarté des négociations en vue d’un plan social, le syndicat s’inquiète désormais du sort qui sera réservé aux temporaires ou au personnel de maintenance, indirectement employé par le groupe. Un personnel – 70 à 80 employés – qui ne figure pas dans les chiffres officiels des licenciements annoncés. «Nous sommes prêts à les soutenir. Ces personnes ont, elles aussi, largement contribué aux milliards de bénéfice que le groupe engrange annuellement. Elles nous ont fait part de leur détresse et n’ont reçu que très peu d’informations sur la suite des opérations.» Pire encore, certaines d’entre elles auraient déjà été informées qu’elles n’auraient droit à aucune indemnité de départ malgré leurs nombreuses années de service dans un statut précaire. «Plusieurs d’entre elles comptabilisent sept à huit ans d’ancienneté dans la société.» Dans ce contexte, Unia exige qu’elles soient incluses dans le plan social. «Le groupe doit prendre ses responsabilités: faire disparaître ce personnel du radar est totalement indigne. Nous l’aiderons, s’il le souhaite, à se défendre.» ■

GENERAL ELECTRIC: 140 POSTES SAUVÉS

Les procédures de consultation menées à la suite des licenciements chez General Electric sont terminées. Grâce à la détermination du personnel, 140 emplois ont pu être maintenus

Sonya Mermoud

Epilogue des deux procédures de consultation menées à la suite des licenciements collectifs concernant différentes divisions de General Electric (GE) dans le canton d’Argovie. Une clôture qui se termine par la sauvegarde de 140 emplois, informe dans un communiqué commun les syndicats Unia et Syna, la représentation du personnel, Employés Suisse et la Société des employés de commerce. Rappelons que le géant du secteur énergétique avait annoncé l’automne dernier la suppression de 562 places sur 619, temporaires inclus, dans son unité GE Grid à Oberentfelden, et de 84 postes dans celle de Gas Power, à Baden. Au final, 120 emplois ont pu être préservés dans la première structure et une vingtaine dans la seconde. «Chaque poste sauvé est un succès, d’autant plus dans le contexte ayant prévalu à General Electric qui, ces dernières années, a procédé à d’importantes coupes dans ses effectifs», commente Manuel Wyss, responsable suppléant du secteur industrie d’Unia. Pour le syndicaliste, ce résultat est à attribuer au remarquable engagement de la commission du personnel, qualifiée de très compétente, et à la forte mobilisation des employés avec le soutien des syndicats. Pour mémoire, les salariés avaient tenu des assemblées très fréquentées en ligne, organisées durant les heures de travail. Le 15 octobre dernier, quelque 300 ouvriers avaient en outre protesté devant le site d’Oberentfelden contre son démantèlement.

UN AFFRONT PERMANENT

«Nous avons fait du bon travail, aussi avec le comité d’entreprise européen, mais au final, il reste quand même beaucoup de personnes qui perdent leur job», déplore le collaborateur d’Unia, déçu par l’abandon de la production même si, dans un avenir meilleur, il serait possible de la relocaliser et d’engager alors de nouveau du monde. «Le conflit avec une direction obnubilée par les cours boursiers et ne s’intéressant guère au maintien du tissu industriel a abouti à un dénouement inhabituel», soulignent encore les partenaires. Reste que la colère est vive face à la politique commerciale «désastreuse» de GE et à son «mépris du personnel». Entamées en 2016, les restructurations se sont enchaînées ces dernières années, détruisant des milliers d’emplois industriels. Aujourd’hui, précisent encore les auteurs du communiqué, le personnel a une revendication claire, demandant, enfin, de pouvoir effectuer son travail «en paix». «Les nombreux changements de cap des dernières années, avec autant de vagues de licenciements, constituent un affront permanent envers les employés. Une telle technique du salami, qui affaiblit dangereusement un des fleurons de notre industrie, n’est plus acceptable.»

À LA SUISSE D'AGIR

Manuel Wyss insiste encore sur les promesses non tenues du géant américain: «Repreneur d’Alstom, GE s’était engagé, lors du rachat, à ne pas démanteler le site et à garder les places de travail en Suisse.» Le collaborateur d’Unia se soucie désormais de la sauvegarde des postes restants. Une inquiétude partagée par les autorités argoviennes avec qui, précise-t-il encore, les syndicats ont noué d’étroits contacts sur ce dossier.

«Le problème, avec ces multinationales, réside dans le fait que la plupart du temps les décisions sont prises à l’étranger. En l’occurrence, à Paris mais surtout aux Etats-Unis. Il est alors difficile d’avoir de l’influence.» Dans ce contexte, le syndicaliste défend fermement l’idée, lors de changements de propriétaires d’entreprises, d’une intervention du gouvernement. «La Suisse devrait, dans ces cas de figure, procéder à des contrôles et conditionner les reprises à des dispositions de protection des emplois. Une mesure à intégrer dans la politique industrielle. Beaucoup de pays agissent déjà dans ce sens, notamment la France.» ■

DÉSARROI ET SYSTÈME D

La crise sanitaire a des effets délétères sur le moral des jeunes, en particulier ceux contraints au télétravail. Témoignages

Jiyana Tassin

Que signifie être étudiant en 2021? Comment gérer un apprentissage à distance? Et de quelle manière la pandémie affecte-t-elle les jeunes? Entre isolement social, démotivation, résilience... quatre jeunes se confient.

INÈS, 19 ANS, ÉTUDIANTE AU CMS (COURS DE MATHÉMATIQUES SPÉCIALES, ANNÉE PRÉPARATOIRE) À L'EPFL

MANQUE DE DIVERSITÉ

«Je travaille généralement sur mon lit parce que mon bureau est trop petit, sur le canapé du salon ou sur la table de ma cuisine.» Inès, 19 ans, étudiante à l'EPFL, raconte son expérience d'un an déjà en télétravail et confie le poids que représente le manque de diversité dans son quotidien. «Toutes mes journées se ressemblent. Je vais toujours aux mêmes endroits et je vois les mêmes personnes. Je trouve aussi vraiment bizarre qu'il n'y ait pas de délimitation entre le week-end et la semaine.» Interférences dans son cadre de vie mais aussi chamboulement dans ses loisirs. Sportive, Inès a dû arrêter ses entraînements de danse et de cross-fit. Elle a alors pris un abonnement dans un fitness... qui a lui aussi fini par fermer. La jeune femme a néanmoins su trouver un certain équilibre entre études... et santé mentale! «Je suis superorganisée. Du coup, j'arrive plutôt bien à structurer mes journées», affirme-t-elle. Et d'ajouter: «Je suis seule à travailler chez moi, mais je mange les midis avec mes sœurs quand elles rentrent de l'école. Je préfère toutefois aller chez mon copain parce qu'il a plus d'espace. Sa sœur étudie elle aussi à distance et on peut ainsi échanger.» Cet été, l'étudiante a dû arrêter son travail de serveuse à cause de la pandémie et... annuler des vacances par manque d'argent. Inès ne se décourage pas pour autant et garde confiance en l'avenir: «L'année prochaine, je vais commencer un bachelor en sciences du vivant à l'EPFL. La crise sanitaire m'a d'autant plus motivée à effectuer ces études car elles couvrent un domaine très actuel allant de la biotechnologie à l'immunologie. Surtout qu'avec le réchauffement climatique, il faut s'attendre à affronter d'autres virus.» ■

MÉLINA, 19 ANS, ÉTUDIANTE EN PREMIÈRE ANNÉE DE MÉDECINE À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

VAISSELLE ET MÉNAGE POUR NE PAS SE SENTIR COUPABLE

Le ton se crispe lorsque Mélina, 19 ans, parle de ses études à la maison. Etudiante en première année de médecine, la jeune femme se trouve en télétravail depuis le mois d'octobre. Un système qui ne la satisfait pas. La jeune femme rêve d'un retour à la normale, en présentiel: «L'absence de déplacement jusqu'à l'université est très dure à vivre. Normalement, mon chez-moi est un lieu de repos, de calme et non pas d'études.» L'étudiante se lève généralement à 8h, suit des cours jusqu'à 12h, puis travaille ensuite de son côté jusqu'à 19h. La deuxième partie de sa journée s'avère bien plus compliquée, puisqu'elle doit se mettre son propre cadre. «Je suis surtout inquiète de ne pas savoir combien de temps cette situation va durer. En ce moment, je n'ai des contacts sociaux qu'avec ma famille, car je ne trouve souvent pas l'énergie de voir des amis quand je finis ma journée.» Mélina ajoute encore qu'elle se sent souvent coupable lorsqu'elle prend des pauses et essaie donc de les optimiser en faisant le ménage ou la vaisselle. Le télétravail n'est pas non plus sans incidences sur sa situation financière «D'habitude, je donne des cours de soutien une à deux fois par semaine, mais l'association avec laquelle je collabore a dû interrompre ses activités», raconte Mélina qui, de ce fait, a eu notamment de la peine à payer son matériel de cours. Anxieuse à l'idée que la situation puisse s'éterniser, Mélina confie: «Commencer ses études en période de Covid rend l'université encore moins accessible. J'ai peur de ne pas pouvoir continuer à cause du système à distance actuel. Je ne saurais surtout pas que faire d'autre si j'arrêtais.» ■

JONATHAN, 21 ANS, APPRENTI MÉDIAMATICIEN EN TROISIÈME ANNÉE

LA MENACE D'UN CFC AU RABAIS

«Au début ma mère avait de la peine à comprendre que je n'étais pas en vacances. Elle me donnait des tâches à effectuer pour la maison alors que je devais travailler», indique Jonathan, 21 ans, avant d'ajouter qu'ils ont aujourd'hui trouvé un équilibre. Apprenti médiamaticien en 3^e année, le jeune homme travaille à 100% chez lui depuis décembre. Il raconte qu'il a dû repenser toute sa chambre: «J'ai créé une séparation, à l'aide d'une armoire, au milieu de la pièce. D'un côté, se trouvent le lit et la télé et, de l'autre, le bureau.» Malgré des matins plus durs que d'autres, il explique qu'il a réussi à prendre ses marques et trouver un rythme semblable à celui de son lieu de travail. L'apprenti reste néanmoins mitigé sur la question du travail à la maison et confie que les contacts sociaux et les sorties entre amis lui manquent. Alors il part s'aérer pour tenir le coup ou téléphone à des proches. Et si sa formatrice l'appelle tous les deux jours, Jonathan n'est pour autant pas convaincu d'acquiescer les mêmes connaissances: «Ça me force à me débrouiller seul mais c'est quand même très différent.» Inquiet quant à ses chances de trouver une place de travail par la suite, il reste néanmoins positif: «J'ai un peu peur de me dire que mon papier peut valoir moins qu'un autre. On a d'ailleurs souvent entendu parler de CFC au rabais. Ça pourrait évidemment me porter préjudice, mais je garde l'espoir qu'il n'en soit rien.» ■

ESTEVAN, 20 ANS, APPRENTI POLYGRAPHE EN PREMIÈRE ANNÉE

PLUS AUTONOME

Deux jours par semaine en télétravail et trois en cours, Estevan, 20 ans, vit depuis décembre son apprentissage de polygraphe à distance. Le jeune homme travaille et s'est installé dans son salon. «J'ai besoin de compartimenter ma vie en séparant mon espace privé de celui professionnel. En ce moment, les deux empiètent l'un sur l'autre et c'est très désagréable», explique l'apprenti, estimant l'exercice d'autant plus compliqué qu'il se trouve en première année d'apprentissage. «J'ai encore beaucoup de questions et c'est parfois dur de les résoudre à distance.» Une situation qui comporte, malgré tout, des avantages: «Au travail, on met souvent de la musique et là je peux choisir ce que je veux écouter», plaisante-t-il avant d'ajouter: «C'est un mal pour un bien. Je passe parfois beaucoup de temps à chercher des réponses seul sur internet, mais ça me rend plus autonome.» Ses tâches notées sur un planning en ligne, Estevan écrit et passe des appels vidéo tous les jours à ses supérieurs. Et s'il ne juge pas le système idéal, il tente de se changer les idées en continuant à faire du sport. «J'ai la chance d'avoir ma prof de yoga qui vit dans le même immeuble que moi. J'en profite pour faire des cours en vrai avec elle, en maintenant évidemment les distances. Sinon je vais courir ou marcher.» Quant à son avenir professionnel, la seule inquiétude du jeune homme serait que son entreprise ferme et qu'il perde sa place d'apprentissage. ■



OLIVIER VOGELSANG

Les cours à distance ôtent pour nombre de jeunes du sens à leurs études, privés d'échanges essentiels à la formation.

Forte croissance des demandes d'hospitalisation

Nombre de jeunes souffrent des effets collatéraux de la pandémie. Entretien avec Kerstin von Plessen, professeure et cheffe du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du CHUV

Jiyana Tassin

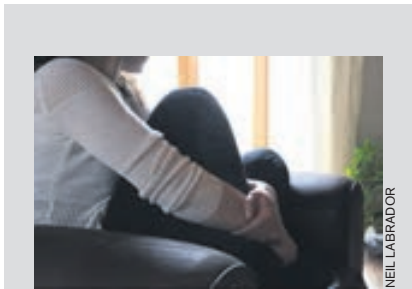
«Cet été, les demandes d'hospitalisation ont augmenté de 50% dans notre département» déclare Kerstin von Plessen, professeure et cheffe du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent au CHUV à Lausanne. «Il n'existe aujourd'hui pas encore d'études sur le sujet mais nos chiffres corrélaient avec ceux de nos collègues.» Dans ce contexte, en réponse aux demandes croissantes en urgences et en suivi de crises, le département de la spécialiste a récemment mis en place un centre de jour. L'objectif est d'offrir un accompagnement soutenu aux enfants et adolescents dans le besoin. Crises suicidaires, troubles d'humeur et d'anxiété, pressions ou encore phobies scolaires: le service a ainsi revu son organisation pour faire face à l'accroissement des maux des jeunes. «Une société en crise nécessite des suivis de crises» affirme la professeure estimant que cette hausse inquiétante s'explique, en partie, par le sentiment d'insécurité auquel sont confrontés nombre d'adolescents. D'autres facteurs tels que la fermeture des écoles ou encore le port du masque contribuent également à les déstabiliser. «Mais on a également remarqué davantage d'angoisse à la reprise, lorsque les écoles ont rouvert. L'école à la maison convenait mieux à certains élèves

et ils ont eu beaucoup de peine à retourner à l'ancien système. Sans oublier que le masque freine les échanges entre camarades» précise l'experte avant d'ajouter: «Dans notre secteur, les enfants entre 8 et 10 ans sont plus agressifs que d'habitude.»

PHASE TRÈS SENSIBLE DE LA VIE

S'il est difficile d'affirmer qu'il subsistera des problèmes psychiques à la pandémie, Kerstin von Plessen suppose que les trajectoires d'apprentissages ou d'études qui ont été changées marqueront durablement cette génération. «Etre jeune est une phase déjà très sensible de la vie. La crise sanitaire nous oblige à nous adapter en permanence à de nouvelles mesures et les enfants n'ont ainsi plus de cadre fixe. Les questionnements habituels soulevés à l'école ou à la maison ont été complètement perturbés par la période.» La professeure et son service souhaitent donc avant tout prévenir la crise plutôt que de la gérer. «La société et les adultes ont le rôle de redonner de l'estime de soi à ces jeunes.» Kerstin von Plessen rappelle enfin l'importance d'évoquer ses problèmes et invite les jeunes à privilégier les contacts réels aux réseaux sociaux. Tout en respectant bien évidemment les mesures sanitaires. «Le plus important est de parler. Il faut trouver les bonnes personnes avec qui partager ses soucis. Si nos amis et notre famille ne peuvent

pas nous aider, il existe des lignes d'aides ou encore des services tels que le nôtre.» ■



NEIL LABRADOR

QUE FAIRE SI ON VA MAL?

En cas de questions ou simplement pour parler, il existe le site ciao.ch. Téléphoner au 147 ou à la centrale des médecins au 0848 133 133 est également une possibilité. Pour plus d'informations consulter le site SantéPsy.ch et sa rubrique «Santé mentale et Covid-19». Dans cette dernière sont répertoriés plusieurs autres adresses et numéros auxquels s'adresser ainsi que des outils pour apprendre à gérer stress et angoisses. ■